

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 229

présenté par
M. Forissier, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis

ARTICLE 31

Dans l'alinéa 5 de cet article, après le mot :

« du »,

insérer le mot :

« présent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.